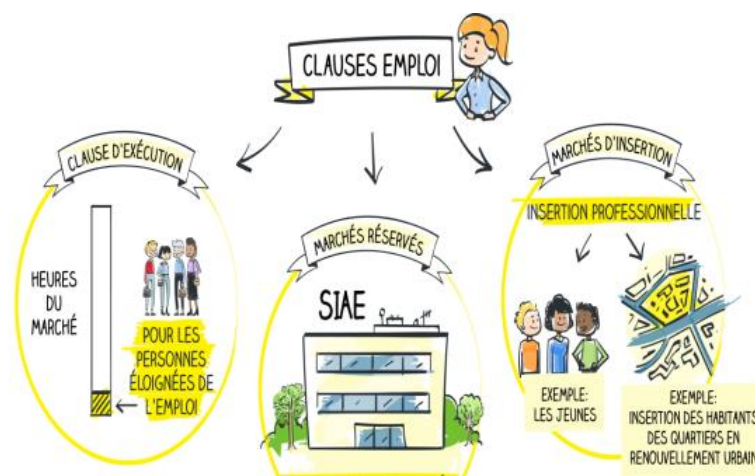


PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI (PDI-E) 2023-2027

APPEL A PROJETS 2024

CO-ANIMATION DU RESEAU DES FACILITATEURS CLAUSES SOCIALES



Autorité responsable de l'appel à projet :
Direction des solidarités (DSO)
Service Insertion Vers l'Emploi (IVE)

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la politique départementale d'insertion et des politiques d'emploi et de solidarités portées par l'Etat (loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 Pour le plein emploi) :

- PDI-E : Adopté par les élus départementaux le 18 novembre 2022, et se concrétisant par le lancement d'appels à projets pour la période 2023-2025
- Contrat local des solidarités signé en Isère le 16 mai 2024

Depuis 2016, le Département de l'Isère s'est engagé à favoriser le développement des clauses sociales sur le territoire départemental, que ce soit en intégrant les dimensions sociales dans le cadre de ses marchés publics, ou en apportant une aide financière aux partenaires emploi impliqués.

Afin de diffuser cette pratique auprès de tous les maitres d'ouvrage de l'Isère, le Département souhaite renforcer l'ingénierie liée à la promotion et la mise en œuvre des clauses sociales.

Les clauses sociales et les marchés réservés aux structures d'insertion, dans la commande publique, constituent un des outils de prévention et de lutte contre la pauvreté, en contribuant au retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés, notamment les allocataires du RSA.

Le Département de l'Isère co-pilote avec l'Etat ce dispositif et co-anime depuis 2018 le réseau des « facilitateurs clauses sociales » (créé en 2011).

Il s'agit d'un collectif ressource permettant aux facilitateurs d'échanger des informations, des expériences, et de mener des actions ciblées sur des territoires et/ou auprès d'acheteurs et donneurs d'ordres qu'ils ont en commun.

Le réseau est aujourd'hui constitué de 14 facilitateurs, portés par 7 employeurs (majoritairement des EPCI). Il couvre quasiment tout le territoire isérois (à l'exception des territoires de 2 EPCI).

Le Département de l'Isère et l'Etat, dans le cadre du Contrat Local des Solidarités (CLS) portent conjointement une stratégie de développement des clauses sociales.

Le présent appel à projet vise à faire émerger des candidatures d'acteurs isérois impliqués dans le déploiement de clauses sociales dans les marchés publics, et ayant le souhait de contribuer à l'animation de réseau, pour intensifier encore l'intégration de la dimension sociale dans la commande publique sur l'ensemble du territoire de l'Isère.

Il prévoit donc le financement d'un appui opérationnel à l'animation de ce réseau, estimé à 1 ETP (0,5 ETP pour le nord du département et 0,5 ETP pour le sud du département), en complément de l'animation assurée par le Département de l'Isère / service Insertion vers l'emploi et la DDETS (Pôle emploi-insertion sociale).

2. OBJECTIFS GENERAUX ET MODALITES OPERATIONNELLES

Créer des relais de proximité pour s'adapter aux spécificités des territoires, agir au plus près des partenaires sont des enjeux majeurs de la co-animation territoriale que le Département souhaite mettre en place.

Il est à noter qu'il existe un réseau régional des facilitateurs animé par la MMIE de Lyon (Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi). Ce réseau répond surtout aux préoccupations des grandes agglomérations, il apporte peu de réponses aux besoins des facilitateurs des territoires plus petits et/ou ruraux.

Le renforcement de cette co-animation territoriale permettra de développer et consolider le dispositif des clauses sociales en Isère, et notamment de :

- Faciliter l'accès des publics prioritaires (en particulier allocataires du RSA et bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée) aux emplois générés par les clauses sociales ;
- Développer l'intégration de clauses sociales dans la commande publique sur l'ensemble du territoire de l'Isère ;
- Diversifier les profils de donneurs d'ordre et les secteurs d'activité ;
- Créer des opportunités de marchés, en qualité d'apporteur d'affaires, pour les structures de l'insertion dans le respect de leur modèle économique ;
- Renforcer les partenariats avec les employeurs locaux.

Le présent appel à projets doit permettre d'intensifier l'animation du réseau des facilitateurs notamment par :

- La co-animation de réunions en présentiel
- La gestion d'un espace numérique de collaboration
- La recherche d'apports et outils permettant de nourrir et de renforcer l'expertise métier
- La co-construction d'actions, événements, temps forts communs pour développer des partenariats avec différents donneurs d'ordre (bailleurs...)
- Le développement du partenariat avec le secteur du handicap
- La co-production d'un bilan départemental des clauses sociales

- L'articulation avec l'animation existante au niveau régional et au niveau national
- La contribution à des projets divers (priorités annuelles du réseau, participation à la communication etc.)

La co-animation portera une attention particulière au territoire du Vercors qui est à ce jour le seul territoire de l'Isère non couvert par un poste de facilitateur, et interviendra en appui des acteurs de ce territoire et du Département pour le développer les clauses sociales.

3. CRITERES DE SELECTION

Le porteur de projet veillera à décliner de manière opérationnelle et à préciser la nature des actions qui seront mises en œuvre en lien avec les attendus du Département. Il sera aussi vigilant dans les propositions faites sur le détail des actions permettant de promouvoir les clauses sociales.

Les candidatures déposées seront évaluées au regard de :

- **Expérience des clauses sociales dans la pratique de commande publique**
 - Sensibilité à la question de l'insertion en général
 - Politique volontariste du porteur sur son territoire
- **Qualité du projet de co-animation du réseau de facilitateurs**
 - Compétences en animation de réseau
 - Capacité à couvrir un territoire comprenant plusieurs EPCI
- **Ressources humaines et organisation**
 - Moyens dédiés
 - Environnement de travail
 - Partenariats

Cet appel à projets cible prioritairement les EPCI ou GIP portant les missions de facilitateurs, et des plans d'actions répondant aux besoins des territoires

4. MODALITES DE SUIVI ET DE FINANCEMENT DU PROJET

Formalisation du partenariat et durée de l'intervention

Le démarrage de l'action est prévu à l'automne 2024.

Une convention de partenariat sera conclue entre le Département et le(s) porteur(s) pour formaliser le contenu de l'action à mener et ses modalités de mise en œuvre.

Elle sera assortie d'un financement prévu sur l'année civile, susceptible d'être reconduit dans le cadre du Pacte Local des Solidarités.

Des points d'étape de cette co-animation seront réalisés régulièrement avec le Département de l'Isère et la DDETS, dans l'objectif d'en ajuster les modalités si nécessaire

Financements apportés

Deux fois 0,5 équivalent temps plein (ETP) répartis pour couvrir 2 territoires (2 porteurs sont envisagés) :

- Territoire du Nord Isère : 0,5 ETP
- Territoire du Sud Isère : 0,5 ETP

5. PROCEDURE DE DEPOT

Calendrier prévisionnel

- 31 juillet 2024 : lancement de l'appel à projets
- 17 septembre 2024 : date limite de réception des dossiers
- Démarrage à envisager au plus tôt à l'automne 2024

Constitution du dossier

Le candidat adressera au Département (Direction des solidarités - service IVE) un dossier comprenant :

- Un dossier de demande de financement (modèle en annexe à compléter), présentant une description détaillée du projet, ainsi que les pièces demandées (dont les budgets prévisionnels de l'action et de la structure, l'attestation d'engagement du représentant légal selon les modèles joints) ;
- Les curriculum vitae des professionnels chargés de la mise en œuvre et du suivi du projet.

Dépôt des dossiers

Le candidat adressera au Département son dossier de réponse complet au plus tard le **17 septembre 2024 à 17h00** (date de clôture du dépôt des dossiers par les candidats - cachet de la Poste faisant foi).

Le dossier devra être adressé en deux exemplaires identiques et simultanément sous format papier et sous version électronique.

L'exemplaire papier est à envoyer au Département (Direction des solidarités – service insertion vers l'emploi) par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Département de l'Isère
Direction des solidarités
Service Insertion Vers l'Emploi
Madame Anne Garnier de Falletans, cheffe de service
7 rue Fantin-Latour CS 41096
38022 Grenoble cedex 1

Le dossier pourra être également déposé en main propre, contre récépissé, au service Insertion Vers l'Emploi du Département à l'adresse suivante :

Département de l'Isère
Direction des solidarités
Service Insertion Vers l'Emploi
Cité administrative Bâtiment 3
1er étage
17-19 rue Commandant l'Herminier
38000 Grenoble

L'exemplaire électronique est à envoyer dans les mêmes délais sur la boîte électronique du service Insertion Vers l'Emploi : dso.ive@isere.fr

Pour toute question relative à cet appel à projets, le candidat peut utiliser la boîte électronique ci-dessus ou contacter Anne Garnier de Falletans, Cheffe du service IVE ou Gwenaëlle Hamon-Bossard, Cheffe de service adjointe (04.76.00.32.07 ou 04.76.00.32.47).